

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ENSUES-LA-REDONNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DELIBERATION N°2026-01-CA

SEANCE DU TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT SIX

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2026

La séance du conseil d'administration a débuté à dix-huit heures et quinze minutes.

PRESENTS :

*Mesdames ASENJO VANUCCINI Sylvie, BILLECI Sophie, DOSSETTO Karen, GUARY Claudine, LOMBARD Joëlle, REMANT-DOLE Fabienne, TALMONT Heidi
Messieurs CLERC Georges, GOUIRAND Patrick*

ABSENTS EXCUSES :

*Mesdames BAUMSTARK-CALVET Hélène, BERGAMELLI Katia, HERANVAL-PASQUET Catherine, CLERC Viviane
Messieurs BEHAIRI Mohamed, DOMINICI Joseph, ILLAC Michel, SOUMAHORO Thierry*

POUVOIRS :

Aucun pouvoir n'a été transmis pour cette réunion

PRESIDENTE DE SEANCE :

Madame REMANT-DOLE Fabienne, vice-présidente

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame BILLECI Sophie a été nommée secrétaire de séance

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Le conseil d'administration s'est terminé à 18h30

Madame Fabienne REMANT-DOLE rapporte :

Monsieur le Président du CCAS, sur la proposition de Madame Fabienne REMANT-DOLE vice-présidente du CCAS, soumet au Conseil d'Administration le rapport sur les orientations budgétaires 2026.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération, donne lieu à un débat et a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Administration du CCAS.

Entendu l'exposé du rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales texte applicable à toutes les entités utilisant la nomenclature M57

VU l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires

Par ces motifs, Le Conseil d'Administration :

Ouï le présent exposé et après en avoir débattu,

A la majorité des membres présents ou représentés,

Une abstention de Madame GUARY Claudine

✓ **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Pour Extrait Conforme
Le Président
Michel ILLAC



La Secrétaire de séance
BILLEC Sophie

